

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Gilbert Catelain, Robert Iselin, Jacques Pagan, Claude Marcet, André Reymond, Jacques Baud, Caroline Bartl, Yvan Galeotto, Georges Letellier, Mark Müller, Alain Meylan, Hugues Hiltpold, Patrick Schmied, Bernard Lescaze, Pierre Weiss, Pierre Kunz et Mario Cavaleri

Date de dépôt: 16 décembre 2004

Messagerie

Proposition de motion pour un budget 2006 conforme au plan quadriennal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le projet de budget 2005 présenté par le Conseil d'Etat ne peut être accepté en l'état par le Grand Conseil, faute d'être conforme à l'esprit autant qu'à la lettre du plan quadriennal ;
- qu'en particulier, des transferts de charges de l'Etat vers les communes ne peuvent être imposées à ces dernières sans concertation préalable ;
- que ce type de mesures revient dans les faits à imposer des augmentations d'impôts communaux ou de taxes ;
- qu'une écrasante majorité des dépenses de l'Etat découle d'obligations légales ;
- qu'à ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas entrepris de présenter au Grand Conseil le train de modifications législatives que suppose la poursuite des objectifs adoptés par le plan quadriennal ;

- que lors de la présentation des budgets 2004 et 2005, le Grand Conseil a dû œuvrer dans la hâte et sous la menace du système des douzièmes provisionnels, ne disposant pas du temps nécessaire à suppléer le manque d'initiative législative du Conseil d'Etat ;
- que la dette publique s'aggrave chaque année pour atteindre la somme de 13 milliards de francs; engagements vis-à-vis de la Banque Cantonale de Genève non compris ;
- qu'il incombe de manière urgente de trouver les moyens d'optimiser le fonctionnement de l'Etat afin de réaliser les économies qui permettront de réduire la dette publique, le coût de celle-ci obérant les résultats financiers et empêchant le lancement de programmes de grands travaux aptes à aménager notre canton en pleine mutation ainsi qu'à relancer l'activité économique.

invite le Conseil d'Etat

- à présenter au Grand Conseil un projet de budget 2006 conforme à l'esprit et à la lettre du plan quadriennal, à savoir :
 - qui ne comporte aucun transfert de charges aux communes qui ne soit dûment accepté par celles-ci,
 - qui ne comporte aucune ponction dans la caisse de régies autonomes qui ne soient dûment acceptées par celles-ci,
 - qui n'aggrave pas la dette publique au-delà du montant des investissements,
 - qui n'implique pas d'augmentation du montant de la garantie de l'Etat envers des tiers,
 - qui ne comporte aucune augmentation d'impôt, directe ou indirecte ;
- à présenter au Grand Conseil, d'ici au 30 avril 2005, les projets de modifications législatives qu'implique l'adoption de ce budget 2006 conforme au plan quadriennal ;
- à prendre d'urgence des mesures visant à la réorganisation des structures de l'Etat dans la perspective d'augmenter sensiblement la rentabilité de l'appareil étatique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les raisons qui militent en faveur de l'envoi de la présente motion au Conseil d'Etat ressortent de manière suffisamment claire et complète des considérants.

Il est navrant pour ce Grand Conseil d'avoir à se demander si le Conseil d'Etat croit vraiment au plan quadriennal qu'il lui a fait adopter l'an passé, tant le budget 2005 tel que présenté semble plus en être la caricature que la concrétisation. Rappelons qu'il s'agit d'un engagement solennel du Gouvernement soutenu pour cette occasion par ce Grand Conseil, de réduire le déficit cantonal à 290 millions au maximum. Or, dans les faits, aucune mesure suffisante de réduction du train de vie de l'Etat n'a été présentée par le Conseil d'Etat depuis son adoption. Plus fondamentalement, aucune réforme structurelle de l'appareil étatique n'est ébauchée.

Que dire du transfert de charges de l'Etat vers ses Communes, non approuvé par ces dernières, si ce n'est qu'il se heurtera à un problème constitutionnel rédhibitoire et prévisible et qu'il ne correspond en rien à la réduction promise du déficit étatique.

Ce Grand Conseil ne doit pas revivre l'an prochain les affres du fait accompli qui lui ont été imposées lors de la présentation des budgets 2004 et 2005.

C'est au Conseil d'Etat qu'il revient de présenter non seulement un budget conforme à la loi, mais aussi les modifications législatives que suppose la mise en œuvre effective du plan quadriennal.

La réorganisation de l'Etat est devenu un impératif politique majeur. Les citoyens et citoyennes, qui n'avaient jusqu'à peu qu'une appréhension diffuse de sa nécessité, formulent désormais des exigences concrètes en cette matière depuis, notamment, que les médias se sont emparés du sujet et publient des études comparant la situation genevoise à celle d'autres cantons ou de la confédération. Il est par conséquent de première importance que le Gouvernement se consacre toutes affaires cessantes à la réorganisation de l'appareil administratif de l'Etat.

Dans cette optique, quelques pistes peuvent guider la réflexion, notamment :

1. La création d'une unité chargée de la réorganisation de l'Etat et des établissements autonomes, composée de spécialistes de haut niveau, laquelle dépendrait du Conseil d'Etat in corpore;
2. l'introduction du principe de la mobilité absolue du personnel de l'Etat entre les départements;
3. La diminution aussi rapide que possible, par le biais des départs naturels uniquement, du nombre des employés de l'Etat. Il ne serait pas admissible, en effet, que des employés engagés en surnombre du fait de l'impéritie des Gouvernements précédents, supportent les conséquences d'une politique d'amaigrissement du corps étatique qui se traduirait par la perte brutale de leur emploi;
4. Le développement prononcé de la formation continue du personnel;
5. La modification des dispositions légales qui agissent comme des freins à un traitement pratique, objectif et efficace des besoins des administrés (par exemple refonte du principe du secret de fonction) ;
6. Le développement de tous les systèmes modernes de technique administrative (ce qui se passe en partie déjà, voir le Centre des Technologies de l'information) et élimination des résistances à l'introduction de ceux-ci.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir réserver bon accueil à la présente motion.